

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 1^{er} février 2016 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 11 janvier au 1^{er} février 2016 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Autorisation de vente pour taxes, transmission de la liste des propriétés à la MRC ;
6. Adoption du règlement 2016-01 répartition des dépenses de cours d'eau ;
7. Projet Pacte rural et FDT skate-park, numéro civique ;
8. Panneau affichage extérieur Enseigne Lavigne ;
9. Ferme Kanise – cours d'eau ;
10. Affaires nouvelles de l'assistance ;
11. Suivi des dossiers du mois en cours ;
12. Lecture de la correspondance ;
13. Varia ;
14. Période de questions de l'assistance ;
15. Levée de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne qu'en février, deux évènements importants sont à retenir. Le 14, brunch des «placoteux» organisé par la FADOQ et le 27, traditionnel souper-spaghetti de la chorale. Monsieur St-Pierre profite de l'occasion pour souhaiter une belle St-Valentin à tous. Il précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2016-018 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 1^{er} février soit adopté comme suit :

Que le varia demeure ouvert.

Que le point 15 la séance sera ajournée pour fin de discussions des points 8 et 9 et reprendra par la suite.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la résolution 2016-012 soit corrigée et se lise comme suit :

2016-012 Résolution pour l'embauche de personnel

Attendu que la municipalité doit engager du personnel pour l'entretien et la surveillance de la patinoire ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandater pour l'embauche du personnel de la patinoire.

Que le taux horaire de ceux-ci soit le salaire minimum augmenté de 4%, paye de vacances.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-020 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 11 janvier au 1^{er} février 2016

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3150 à #3199 au montant de 106 367.52\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 11 janvier 2016.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-021

Vente pour taxes par la Municipalité Régionale du Comté (MRC) d'Arthabaska pour juin 2016

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a fait parvenir un dernier avis par courrier recommandé, en janvier dernier, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années inférieures à 2016 ;

Attendu que la procédure prescrite par la loi pour procéder à des ventes pour taxes, en juin 2016, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente pour défaut de paiement par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Attendu que les cinq (5) contribuables touchés par cette procédure sont :

- Justin Green et Suzanne Taylor pour une propriété située sur la rue Principale, enregistrée sous le numéro 5 182 013 cadastre du Québec, d'une superficie de 1 207.500 mètres carrés ;
- Yvon Filteau pour une propriété située dans le Rang 8, enregistrée sous le numéro 5 181 036 cadastre du Québec, d'une superficie de 2 998.100 mètres carrés ;
- David Guillemette pour une propriété située sur la 2^E Avenue Est, enregistré sous le numéro 5 181 818 cadastre du Québec, d'une superficie de 1 213.500 mètres carrés ;
- François Richardson pour une propriété situé sur la rue Principale, enregistré sous le numéro 5 180 667 cadastre du Québec, d'une superficie de 33 400.000 mètres carrés ;
- Mario Sévigny pour une propriété située sur l'Avenue Des Pins, enregistrée sous le numéro 5 181 852 cadastre du Québec, d'une superficie de 625.700 mètres carrées ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que le conseil autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska.

Que le conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Crête, à retirer le (les) dossier(s) dont le solde serait à jour avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska.

Que le conseil municipal autorise Madame Crête à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des

immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 9 juin 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-022 Adoption du règlement 2016-01 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le Cours d'eau de la Rivière Desrosiers branche 175

Attendu que des travaux d'entretien et de ses frais connexes ont été effectués sur le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 175 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que le coût de ces travaux payés par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs ;

Attendu que le règlement numéro 150 adopté par la MRC d'Arthabaska décrète la part contributive des municipalités dans le paiement des dépenses et autres frais reliés aux travaux d'aménagements et d'entretiens des cours d'eau municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité en date du 11 janvier 2016 par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller ;

En conséquence, sur proposition de Madame Mélanie Vogt, conseillère, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2016-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 175 est établi au mètre linéaire à chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 2016-01.

Article 3

Les soldes impayés à la date d'exigibilité des compensations dues par un intéressé portent intérêt au taux annuel de 12% à compter du moment où les compensations deviennent exigibles.

Article 4

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Albert, ce 1^{er} février 2016.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête,
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 11 janvier 2016
ADOPTION : 1^{er} février 2016

ANNEXE 1

Seront et sont par le présents règlement assujettis aux travaux effectués sur le cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 175 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert tous les terrains ci-après énumérés en raison de sa superficie contributive attribuée à chacun de ces terrains, avec le nom du contribuable intéressé et le numéro cadastral officiel de chaque terrain.

Objet : Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 175
Municipalité : Saint-Albert
Acte de répartition : Répartition des frais d'exécution de travaux d'entretien

ACTE DE RÉPARTITION

En répartition de la somme de trois mille quatre cent quinze dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (3415.99\$) pour le Cours d'eau Rivière Desrosiers, branche 175 entre les intéressés ou leurs successeurs indiqués dans l'acte d'accord à la suite de certains travaux d'entretiens dans le cours d'eau en titre, suivant la superficie contributive par mètre linéaire de chacun des lots et propriétaires affectés au paiement desdits travaux formant le total ci-dessous mentionné.

Cours d'eau Rivière à Pat, branche 175

Nom du contribuable	Ferme Daisy inc.
Matricule	1495-78-3294
Lots %	55.45
Coût	1894.17\$
Numéro de lot	5 180 656, 5 182 351, 5 182 352

Nom du contribuable	J. Alain Laroche
Matricule	1495-44-6047
Lots %	44.55
Coût	1521.82\$
Numéro de lot	5182 369, 5 180 655

Total 100.00% 3415.99\$

Les sommes dues en vertu de la présente répartition seront payables par chaque intéressés, au bureau municipal de la municipalité de Saint-Albert.

2016-023 Projet «Skate Park» - Fonds de Développement des Territoires (FDT)

Attendu qu'un projet de «skate parc» a été déposé à la municipalité par dix-sept (17) jeunes de Saint-Albert ;

Attendu que la municipalité peut bénéficier d'un montant de 15 900\$ dans le cadre du programme FDT ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le projet de «Skate Park» soit demandé dans le cadre du programme Fonds de Développement des Territoires (FDT).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-024 Projet Pacte Rural – Panneau civique

Attendu que la municipalité peut bénéficier d'un montant de 15 000\$ dans le cadre du programme Pacte Rural ;

Attendu qu'un projet d'installation de panneaux civiques en milieu rural a été discuté ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le projet d'installation de panneaux civiques en milieu rural soit demandé dans le cadre du programme Pacte Rural.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-025 Demande de nettoyage du cours d'eau Branche 18 de la Rivière à Pat

Attendu que la municipalité a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau par la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que ces travaux de nettoyage de cours d'eau sont prévus sur la branche 18 de la Rivière à Pat, sur la limite de Ste-Élisabeth ;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité autorise les travaux.

Que la répartition soit faite au mètre linéaire pour chacun des propriétaires touchés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-026 Fondation Le Pont vers l'autonomie – Éric Bussières

Attendu que la municipalité a reçu une demande de commandite de la fondation Le Pont vers l'autonomie ;

Attendu que la demande consiste à bénéficier gratuitement de la salle du Pavillon Général Maurice Baril, le samedi 9 avril 2016, pour une soirée bénéfice ;

Attendu que la personne ressource de la soirée se nomme Madame Geneviève Chabot ;

Attendu que la demande vise Monsieur Éric Bussières dont la famille vit à Saint-Albert ;

Attendu que Monsieur Bussières est atteint d'une maladie neuromusculaire évolutive ;

Attendu que les fonds amassés serviront à l'achat d'un bras robotisé Jaco afin d'accroître l'autonomie d'Éric ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité de Saint-Albert accepte la présente demande d'utiliser la salle gratuitement pour la soirée bénéfice.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-027 École secondaire Monique-Proulx – Relais-jeunesse

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'autorisation pour faire du porte-à-porte pour le Relais-jeunesse de l'école secondaire Monique-Proulx ;

Attendu que le passage du Relais-jeunesse se fera le 19 mai prochain dans la municipalité ;

Attendu que le président d'honneur de cette première édition du Relais-jeunesse se nomme Raphaël Hamel, 13 ans, survivant de deux cancers ;

Attendu que cette collecte de fond contribuera au développement de la mission de la Société Canadienne du Cancer ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité autorise le passage du Relais jeunesse de l'école secondaire Monique-Proulx.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-028 Résolution d'appui à l'Envol des passionnés

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui, de l'Envol des passionnés, pour la tenue d'une randonnée de vélo ;

Attendu que cette randonnée prévoit circuler sur les routes de Saint-Albert le 21 mai prochain, entre 7h00 AM et 14h00 ;

Attendu que cette randonnée sera escortée par la Sûreté du Québec ;

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise cette randonnée à vélo sur ces routes lors de son édition 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-029 Ajournement de la séance du 1^{er} février 2016

Il est **résolu unanimement** que la séance du 1^{er} février soit ajournée à 20h25 pour fin de discussion des sujets suivants :

- Location d'espaces publicitaires
- Ferme Kanise inc.
- Constat d'infraction – chien Pittbull

L'ajournement de la séance est levé à 20h55

2016-030 Panneau électronique - Location d'espace publicitaire

Attendu que la municipalité possède un panneau électronique ;

Attendu que celle-ci étudie la possibilité de louer des espaces publicitaires sur ce dit panneau ;

Attendu que le tarif proposé est de 28\$ par semaine ;

Attendu que certains critères établis devront être respectés par le client afin d'être publié ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le conseil accepte de louer des espaces publicitaires au panneau électronique tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-031 Ferme Kanise - Restauration de la Rivière à Pat br. 21, 22

Attendu que Ferme Kanise inc. s'est engagée par écrit envers la Municipalité à fournir les plans et devis pour la restauration du cours d'eau Rivière à Pat, branche 21, 22 ;

Attendu que nous avons reçu les plans le 13 janvier dernier et avons constaté que les documents soumis ne peuvent être recevables considérant qu'ils ne sont pas signés et scellés par un ingénieur ;

Attendu que tous les plans devraient également être disposés dans une cartouche professionnelle et comporter les signatures requises avec le sceau de l'ordre professionnel ;

Attendu que les plans de restauration devront être préparés pour les branches 21 et 22 du Cours d'eau Rivière à Pat ;

Attendu que les plans et devis devront indiquer :

- la localisation de l'emplacement des cours d'eau (point de repère : nom de cours d'eau, route, etc.) ;
- une légende sur les documents nous permettant de bien comprendre les travaux à réaliser ;
- le chainage des tronçons de cours d'eau à travailler au plan ;
- un lien entre les nouveaux plans et profils et les anciens plans que la MRC a fourni à Drainage St-Célestin pour pouvoir procéder à la réalisation des travaux futurs ;
- le profil, incluant la hauteur actuelle du terrain, le fond projeté, les élévations, etc. ;
- La pente en fonction de l'élévation du terrain ;
- La coupe à quel chainage (emplacement) elle a été réalisée au niveau du cours d'eau ;

Proposé par Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde 15 jours à Ferme Kanise inc. pour nous soumettre les plans et devis préparés et signés par un ingénieur avec le sceau de l'ordre professionnel tel que stipulé ci-haut. S'il vous est impossible de nous transmettre lesdits plans dans le délai demandé. Nous accepterons un engagement formel sur lequel il sera fait mention que des plans et devis seront préparés pour la restauration de cours d'eau Rivière à Pat br. 21, 22 dans les meilleurs délais. Une copie sera transmise à la municipalité et à la MRC d'Arthabaska. Ledit document devra être signé par vous et un ingénieur avec le sceau de l'ordre professionnel.

Si, dans le délai prescrit soit 15 jours, nous n'avons aucune nouvelle de votre part, soit par un engagement formel ou dépôt des plans et devis, la municipalité se verra dans l'obligation d'engager une firme d'ingénieur pour la préparation desdits plans et devis. Il est bien évident que les dépenses engendrées pour la préparation des plans et devis seront facturées à Ferme Kanise inc. sans autre avis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-032 Constat d'infraction – Dossier Pittbull

Attendu que la municipalité détient un règlement pour les chiens ;

Attendu que la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) est mandatée par la municipalité afin de faire respecter cette réglementation ;

Attendu qu'un propriétaire de Saint-Albert possède un chien de la race Pitt Bull ;

Attendu que cette race de chien est interdite par la réglementation municipale ;

Attendu que le propriétaire du chien a reçu plusieurs avis de la SPAA lui demandant de relocaliser son chien ;

Attendu qu'une contravention lui a été remise suite au non-respect du règlement ;

Attendu que le propriétaire du chien a plaidé non coupable et refusé de payer ladite contravention ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la municipalité transfère le dossier à la firme d'avocats Marceau, Soucy, Boudreau qui est en charge des dossiers de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-033 Levée de la séance ordinaire du 1er février 2016

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la séance ordinaire du 1er février 2016 soit levée à 21h00.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice-générale /
Secrétaire-trésorière